



RÈGLEMENT DU TRANSPORT

DES ENFANTS LE MERCREDI - SAISON 26-27

Madame, Monsieur,

Votre enfant va pratiquer le football ou le tennis au Domaine de Moulerens à Gradignan et vous souhaitez bénéficier du transport en bus depuis Bordeaux jusqu'au domaine.

Le présent règlement intérieur précise les droits et obligations des enfants et de leurs parents, qui s'engagent, en le signant, à le respecter.

Inscription

Pour être accueilli dans le transport, **l'inscription de l'enfant doit être effectuée exclusivement sur le site internet des Coqs Rouges**. Lors de l'inscription, les éléments suivants doivent être complétés et réglés en ligne :

- **Adhésion annuelle** : L'adhésion à l'association des Coqs Rouges est obligatoire pour chaque enfant et doit être réglée directement sur le site. Elle est non remboursable.
- **Cotisation transport** : La cotisation pour ce service est de 55€/an par enfant, avec une réduction de 10€ à partir du deuxième enfant inscrit. **Le paiement s'effectue en ligne lors de l'inscription.**
- **Règlement intérieur** : À lire et à valider en ligne avant la finalisation de l'inscription.

Horaires

- **Accueil des enfants** entre **13h30 et 13h50** dans la cour des Coqs Rouges (ou dans la salle NESI en cas de mauvais temps).
- **Retour des enfants** au siège à **18h**, au même lieu que le départ.
- **Responsabilité** : Les enfants doivent être **recupérés dans nos locaux**. Il est **impossible** de les récupérer sur le trajet entre la sortie du bus et nos locaux.
- **Horaire limite** : Les enfants doivent être récupérés **avant 18h30**, heure de fermeture du secrétariat.

Sanctions

En cas de non-respect du règlement, les sanctions peuvent aller de **l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du transport**, selon la gravité des infractions

Conditions d'utilisation du bus :

Téléphones portables

L'utilisation des téléphones portables est **interdite à tout moment**. Ils doivent rester **rangés dans le sac**.

Montée dans le véhicule

- La montée se fait **calmement et par la porte avant**.
- Les enfants doivent faire preuve de **respect et de courtoisie envers le personnel de conduite**.

Pendant le trajet

Le port de la **ceinture de sécurité est obligatoire**. Son non-respect entraînera des sanctions.

Il est strictement interdit :

- De manger ou de boire.
- **De mâcher ou de consommer des chewing-gums durant les trajets.**
- De chahuter, crier ou projeter des objets.
- De détériorer le matériel.
- D'avoir un comportement nuisant à la sécurité du groupe ou du chauffeur.

Les sacs, cartables ou objets encombrants doivent être placés sous les sièges, afin de ne pas obstruer le couloir de circulation ou l'accès aux portes de secours.

Descente du véhicule

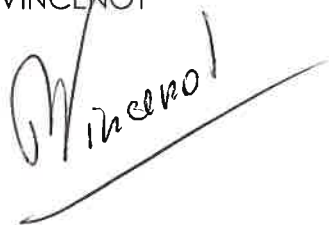
- Les enfants doivent **attendre l'arrêt complet du véhicule** avant de se lever de leur siège.
- Ils doivent **descendre calmement**, sans provoquer de bousculade.
- Après la descente, ils ne doivent **s'engager sur la chaussée qu'après le départ du bus et sous l'autorisation d'un adulte responsable**.

Fait à Bordeaux, le 15 juin 2026

Le président
Gilles CHALIGNÉ



Un Administrateur
Anne-Marie VINCENOT



Coqs Rouges - 14 Impasse Caillabet - 33000 Bordeaux
05 56 91 59 68 - secretariat@coqsrouges.fr

www.coqsrouges.fr